



## **C. D. A. MEURTHE ET MOSELLE**

S.C.A SECTEURS NORD ET SUD

**GUIDE DE L'ARBITRE**

**SAISON 2020 / 2021**



## MOT DU PRÉSIDENT DE LA CDA

Villers-lès-Nancy, le 06 septembre 2020

À l'aube de cette nouvelle saison 2020/2021, je tenais tout d'abord à vous remercier pour le travail accompli malgré les conditions sanitaires actuelles. J'espère aussi que votre santé n'a pas été impactée ni celle de vos proches.

Comme vous avez pu le constater, nous avons été contraints d'annuler les différents stages face à la Covid-19. Nous réfléchissons aux solutions pouvant être apportées et vous informerons dès que possible sur l'évolution choisie. Il faudra apprendre à travailler autrement que ce soit techniquement ou physiquement. Je sais que les terrains vous ont manqué ces derniers temps. Cette reprise doit être le symbole du renouveau : il faudra se moderniser, se discipliner encore plus qu'auparavant mais comme vous le savez, vous avez notre entière confiance dans ce domaine.

Des outils informatiques performants nous permettront de nous adapter aux diverses situations mais aussi surtout de vous informer. C'est donc dans ce sens que je vous incite à consulter très régulièrement votre compte MYFFF et le site du District. **Pour toute communication, nous vous demandons de passer par l'adresse MAIL suivante : SECRETARIAT@meurtheetmoselle.fff.fr**

Face à cette saison très particulière, il a été décidé de ne pas faire de rétrogradation. Les catégories d'arbitres déjà affichées pour la saison 2020/2021 paraîtront corrigées courant septembre. Vous continuerez à être observé sur les catégories habituelles sur cette nouvelle saison mais nous resterons attentifs sur les potentiels existants sur les niveaux inférieurs. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site du District « Onglet arbitrage » si vous souhaitez progresser dans votre passion, nous vous communiquerons tout au long de la saison les dates de formation pour évoluer sereinement vers l'étage supérieur. Vous trouverez dans ce livret le nouvel organigramme de la CDA validé par le Comité Directeur. Quelques changements majeurs à noter notamment deux nouveaux secrétaires (Léopold BARBIER et Nathalie GÉRARD).

Nous repartons progressivement, je vous demande donc de respecter les consignes sanitaires, votre rôle étant essentiel au bon déroulement d'un match.

Enfin, notre commission reste à votre écoute pour d'éventuelles interrogations ou demande de précisions, ne restez pas isolé, communiquez !

Au Plaisir de vous revoir très prochainement sur les terrains.

Le Président de la CDA de Meurthe-et-Moselle,  
**Cyril CHAUMONT**

# SOMMAIRE

<b>MOT DU PRÉSIDENT DE LA CDA</b>	2
<b>SOMMAIRE</b>	3
<b>ORGANISATION DE LA CDA</b>	4
<b>ORGANISATION DE LA SCA SUD</b>	4
<b>ORGANISATION DE LA SCA NORD</b>	4
<b>OBLIGATIONS ANNUELLES, INDISPONIBILITÉS, DÉSIGNATIONS, COMMUNICATION</b>	5
<i>Renouvellement de la licence</i>	5
<i>Indisponibilités</i>	5
<i>Désignations</i>	5
<i>Communication</i>	5
<b>PRÉPARATION D'AVANT-MATCH</b>	6
<i>Équipement de l'arbitre</i>	6
<i>Avant-match</i>	6
<i>Consignes aux arbitres assistants</i>	6
<b>GESTION DES RÈGLES SPORTIVES ET ADMINISTRATIVES</b>	8
<i>Durée du match</i>	8
<i>Terrain impraticable</i>	9
<i>Licences</i>	10
<i>Équipe incomplète</i>	10
<i>Équipement des joueurs</i>	10
<i>Remboursement des indemnités</i>	10
<i>Réserve technique</i>	10
<i>Feuille de match informatisée (FMI)</i>	12
<i>Rapport - informations</i>	12
<i>Rapport - aide à la rédaction</i>	13
<b>UNAF MEURTHE-ET-MOSELLE</b>	16
<i>Le Mot du Président</i>	16
<i>Quand arrêter un match, que faire face à une agression ?</i>	16
<b>PROTOCOLE SANITAIRE SPÉCIAL COVID-19</b>	17
<b>INDEMNITÉS POUR LA SAISON 2020-2021</b>	18

## ORGANISATION DE LA CDA

**Président/Responsable FIA** : CHAUMONT Cyril  
**Vice-Président responsable des observateurs** : BOULALA Lamri  
**Vice-Président** : ZABÉE Alain  
**Secrétaire** : BARBIER Léopold **OU** GÉRARD Nathalie  
**Secrétaire adjointe** : GOUNOT Laurence  
**Responsable désignations** : SCHEER Julien  
**Responsable désignations adjoint** : LIGONNET Alain  
**Responsable Pôle Jeunes Arbitres** : CAYEUX Christian  
**Formations, examens, CRA** : LEGGERI Gauthier  
**Formations techniques seniors et stages** : BAZILLON Serge  
**Formations techniques générales et stages** : DERET Thierry  
**Représentant du CD** : VALSAQUE Bernard  
**Représentant des arbitres** : VALSAQUE Bernard

## ORGANISATION DE LA SCA SUD

**Président/Responsable des observateurs** : BOULALA Lamri  
**Vice-président** : LEGGERI Gauthier  
**Secrétaire** : BARBIER Léopold  
**Secrétaire adjointe** : GÉRARD Nathalie  
**Responsable désignations** : SCHEER Julien  
**Responsable FIA** : CHAUMONT Cyril  
**Responsable arbitres adultes promotionnels** : MICHEL Bernard  
**Responsable candidats JAL/L3** : CAYEUX Christian  
**Communication CRA/ETRA** : DERET Thierry  
**Représentant du CD** : VALSAQUE Bernard  
**Représentant des arbitres** : VALSAQUE Bernard

## ORGANISATION DE LA SCA NORD

**Président** : ZABEE Alain  
**Vice-président** : EUSTACHI Jacques  
**Secrétaire administrative** : GOUNOT Laurence  
**Responsable technique** : BAZILLON Serge  
**Responsable désignations** : LIGONNET Alain  
**Responsable formation arbitres seniors** : LACOTE Michel  
**Responsable arbitres jeunes** : WIESNIEWSKI Jean-Paul  
**Responsable candidats** : EUSTACHI Jacques  
**Représentant Éducateurs** : URIET Daniel  
**Représentant Discipline** : ZABEE Alain  
**Représentant du CD** : BIANCALANI Maurice  
**Représentant des arbitres** : VALSAQUE Bernard

## **OBLIGATIONS ANNUELLES, INDISPONIBILITÉS, DÉSIGNATIONS ET COMMUNICATION**

### ❑ *Renouvellement de la licence*

Le renouvellement de la licence doit être fait avant le 30 juin de la saison précédente. Le dossier médical de l'arbitre doit être renouvelé toutes les saisons avant de pouvoir être désigné. Chaque année, toutes les informations à ce sujet (dossier médical, fiche de renouvellement en ligne, demande de licence via le club) sont mises en ligne sur le site du District.

### ❑ *Indisponibilité*

**La demande doit être faite au plus tard 15 jours à l'avance pour l'ensemble des arbitres de la CDA, toutes SCA confondues.** Cela se fait via MyFFF, via l'onglet "indisponibilités". En cas de problème (accident, blessure, maladie, décès d'un proche etc.) après le délai de 15 jours voire le week-end ou le jour du match, **prévenez au plus vite le responsable des désignations :**

<b>Julien SCHEER</b> designationscda54@gmail.com	<b>Alain LIGONNET</b> ligonnet.alain@lgef.fr
Arbitres secteur Sud et D1 secteur Nord	Arbitres secteur Nord hors D1

Un justificatif sera alors à transmettre le plus rapidement possible à votre SCA via le secrétariat du District (secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr).

### ❑ *Désignations*

Consultez vos désignations sur votre compte MyFFF, onglet "désignations" jusqu'au vendredi (18h), notamment en période hivernale et avec les conditions sanitaires actuelles. **Vérifiez très régulièrement** ces dernières, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, match reporté, etc.) et pour arriver à l'heure sur le bon terrain (les horaires et la localisation peuvent changer au cours de la semaine). Un officiel qui se déplacera en pure perte, faute d'avoir vérifié sur internet sa désignation, ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Si vous êtes désigné sur un match de votre club d'appartenance, prévenez au plus vite votre désignateur et ne dirigez pas cette rencontre.

### ❑ *Communication*

À partir du 01/10/20, la CDA et le District n'utiliseront plus votre adresse mail personnelle pour vous contacter (envoi de convocation, etc.) mais votre adresse officielle "LGEF". **Pensez à l'activer au plus vite si cela n'est pas déjà fait.**

## PRÉPARATION D'AVANT-MATCH

### ❑ Équipement de l'arbitre

L'arbitre est l'officiel de la rencontre, une tenue correcte est nécessaire afin de donner une bonne image aux clubs. La CDA n'impose pas de marque d'équipementier. L'arbitre doit adapter sa tenue en fonction des couleurs de maillot des joueurs de champs de chaque équipe. Il est indispensable d'avoir au moins un maillot de couleur sombre (couleur officielle). Le port de la tenue et de l'écusson est obligatoire. Pensez à bien vous munir de votre sifflet, de vos cartons et de quoi noter (changements, sanctions, buts).

### ❑ Avant-match

**H -60'** Les arbitres officiant sur les rencontres doivent arriver au stade 1 heure avant le début officiel de la rencontre (1h30 pour la Coupe de France).

**H -55'** L'arbitre doit vérifier la conformité du terrain, la mise à disposition de ballons et la couleur des équipements des équipes.

**H -40'** L'arbitre contrôle l'avancement des formalités administratives. En cas de dysfonctionnement de la FMI, il prend la décision de faire réaliser une feuille de match en version papier.

**H -40'** Consignes aux arbitres assistants

**H -30'** Échauffement, l'arbitre est un sportif et doit véhiculer cette image !

**H -15'** Retour au vestiaire et mise en tenue. Faire rentrer les équipes aux vestiaires.

**H -10'** Appel réglementaire des joueurs et consignes aux capitaines.

**H -05'** Vérification des équipements des joueurs.

**H -02'** Mise en œuvre du protocole d'avant match et tirage au sort... choix du camp ou du ballon pour le vainqueur.

### ❑ Consignes aux arbitres assistants

Voici quelques éléments d'aide à la construction de vos consignes d'avant-match avec des assistants officiels :

- l'accord et la consultation sur le temps de jeu ;
- la gestion des bancs de touche et des remplacements (pour l'AA1) ;
- l'enregistrement des sanctions disciplinaires (qui note quoi ?) ;
- le contact visuel permanent (pour une prise de décision efficace, faute dans la surface de réparation, par exemple) ;
- l'initiative d'indiquer si le ballon a franchi la ligne de but ou de touche sur toute sa longueur ;

- l'indication de la rentrée de touche, coup de pied de but, coup de pied de coin qui revient à l'arbitre central et à l'assistant (chacun dans son propre champ d'action) ;
- la gestuelle claire et sans équivoque en cas de signalisation d'un hors-jeu (ne pas rabaisser le drapeau après avoir signalé sauf indication de l'arbitre central) ;
- l'assistance pour les fautes commises sur le terrain. (les limites éventuelles d'intervention) ;
- l'intervention dans le terrain (pour s'assurer que la distance des 9,15 m est respectée pour l'exécution des coups francs à proximité ou en cas d'attroupement) ;
- les directives pour signifier à l'arbitre si une faute est commise dans ou en dehors de la surface de réparation.
- l'assistance au cas où l'arbitre commettait une faute technique.

Avec des arbitres assistants bénévoles, allez à l'essentiel et indiquez bien que quel que soit l'équipe, ils doivent prendre leurs responsabilités sur les missions confiées (hors-jeu, touche, sortie de but/corner).

**L'arbitre assistant bénévole doit être en possession d'une licence de dirigeant** avec ou sans tampon médical, à défaut une pièce d'identité sous la responsabilité de son club.

## GESTION DES RÈGLES SPORTIVES ET ADMINISTRATIVES

### ❑ Durée du match

#### **Pour les catégories masculines :**

- Seniors : 90 minutes (2 x 45 minutes)
- Vétérans : 70 minutes (2 x 35 minutes)
- U 19 et U 18 toutes compétitions : 90 minutes (2 x 45 minutes)
- U 17 et U 16 toutes compétitions : 90 minutes (2 x 45 minutes)
- U 15 et U 14 toutes compétitions : 80 minutes (2 x 40 minutes)
- U 13 toutes compétitions : 60 minutes (2 x 30 minutes)
- U 11 à 8 joueurs : 50 minutes (2 x 25 minutes)
- U 9 à 5 joueurs : 50 minutes (durée maximale sur un plateau)
- U 7 à 4 joueurs : 40 minutes (durée maximale sur un plateau)

#### **Pour les catégories féminines :**

- Seniors du Championnat de France 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Division, de Ligue et de District, U20 F et U19 F (rencontre à 11) : 2 x 45 minutes
- Seniors, U20 F et U19 F (rencontre à 8) : 2 x 45 minutes
- U 18 F à 15 F (rencontre à 11 ou à 8) : 2 x 40 minutes
- U 13 F (rencontre à 8 avec possibilité de mixité) : 2 x 30 minutes
- U 11 F (rencontre à 5 avec possibilité de mixité) : 2 x 25 minutes
- U9 F avec possibilité de mixité : 50 minutes (durée maximale sur un plateau U7 à 4)
- U7 F avec possibilité de mixité : 40 minutes (durée maximale sur un plateau U7 à 4)

**À PARTIR DE CETTE SAISON, IL N'Y A PLUS DE PROLONGATION LORS  
DES MATCHS DE COUPE DE FRANCE.**

### ❑ Terrain impraticable

Il est important de consulter régulièrement vos désignations pour voir si le match n'a pas été reporté à l'initiative des clubs. Il est possible que, le jour du match, un arrêté municipal empêche l'utilisation du terrain. Une copie devra être transmise avec le rapport **adressé dans les 24 heures à la commission compétente (District ou Ligue)** qui devra indiquer si l'arbitre :

- a eu accès au terrain ;
- s'est vu présenter l'arrêté municipal ;
- dans son esprit, les installations pouvaient supporter la totalité de la rencontre.

Quoi qu'il en soit, vous devez :

- faire établir une feuille de match et la faire signer par tous les responsables (capitaines, délégués etc.) ;
- faire l'appel des joueurs (minimum 8 en masculin et en féminine) avec contrôle des licences et identités ;
- faire mention de l'impraticabilité du terrain sur la FMI.

Si déclarez vous-même le terrain impraticable le jour du match (avant de jouer), vous devez :

- faire établir une feuille de match et la faire signer par tous les responsables (capitaines, délégués etc.) ;
- faire l'appel des joueurs (minimum 8 en masculin et 8 en féminine) avec contrôle des licences et identités ;
- faire mention de l'impraticabilité du terrain sur la FMI ;
- établir un rapport à adresser dans les 24h à la commission compétente.

**L'arbitre établira un rapport qu'il devra adresser dans les 24 heures à la commission compétente (District ou Ligue).**

Pendant le match suite à la dégradation des conditions de jeu ne permettant pas sa reprise, vous devez :

- siffler la fin du match ;
- informer les deux capitaines de sa décision d'arrêter la rencontre ;
- noter sur la feuille de match l'heure et les raisons de l'arrêt de la rencontre ainsi que le score au moment de l'arrêt ;
- faire signer la feuille de match par les capitaines ;

**L'arbitre établira un rapport qu'il devra adresser dans les 24 heures à la commission compétente (District ou Ligue).**

#### ▣ Licences

Le **contrôle des licences est obligatoire** sur chaque rencontre :

- en cas d'absence de licence ou de carte d'identité d'un joueur, le dirigeant majeur, muni de sa licence, pourra attester de l'identité du joueur ;
- même pour les U7 à U13 la participation d'un joueur sans licence reste subordonnée à la présentation d'un certificat médical ;
- si le dirigeant ne peut pas présenter sa licence, le joueur concerné ne pourra participer à la rencontre ;
- à noter que toutes les équipes de jeunes doivent être accompagnées par un dirigeant majeur muni d'une licence dont les références doivent être inscrites sur la feuille de match.

### ❑ Équipe incomplète

Sans qu'il y ait besoin d'une intervention extérieure, l'arbitre doit constater l'absence ou le nombre insuffisant de joueurs (**moins de 8 joueurs**) de l'une ou des deux équipes 15 minutes après l'heure fixée pour le commencement de la partie. Il doit le consigner sur l'annexe de la feuille de match papier ou dans l'observation de la FMI, établir un rapport complémentaire et l'adresser à la commission compétente dans les 24 heures suivant la rencontre.

### ❑ Équipement des joueurs

L'équipement de base du joueur comprend à :

- un maillot ou chemisette numéroté (qui devra être mis dans le short) au coup d'envoi ou en entrant sur le terrain ;
- un short ;
- des bas qui devront être remontés au-dessus des protèges tibias ;
- des protèges tibias obligatoires ;
- des chaussures.

En cas d'infraction persistante et volontaire, les coupables pourront recevoir un avertissement.

Les cuissards sont autorisés sous réserve qu'ils soient de la même couleur dominante que le short. Le port des tiptop est autorisé à condition qu'ils soient de la même couleur des bas. Le port du cache-cou est interdit.

### ❑ Remboursement des indemnités

Pour les compétitions sous gestion du District, les indemnités des arbitres (AC et AA) sont à la charge du club recevant. La distance à retenir pour votre déplacement est la distance figurant sur votre désignation. **Dans le cas où la rencontre n'a pas débuté, c'est uniquement la distance A/R indiquée sur la désignation, multipliée par 0,40 €, qui fera l'objet d'un règlement.** Tous les remboursements de vos frais et indemnités feront l'objet d'une vérification minutieuse et en cas d'un trop perçu, le remboursement sera exigé. **Pour les compétitions gérées par la Ligue, vous serez payés par virement.**

### ❑ Réserve technique

En aucun cas vous ne devez refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle soit justifiée ou non. **Il est du devoir des AA d'intervenir immédiatement s'ils se rendent compte que l'AC commet une faute technique afin de reprendre le jeu par la décision technique correcte.**

Le moment du dépôt de la réclamation, justifiée ou non, est soit l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée, soit le premier arrêt de jeu qui suit le fait contesté si ces réserves concernent un fait de jeu sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu. En aucun cas, l'arbitre ne s'opposera au dépôt d'une réserve faite à un moment différent de ceux définis précédemment.

À l'exception des catégories jeunes jusqu'aux U19 et U19F (sauf si le capitaine est majeur), les formalités obligatoires sur le terrain au moment du dépôt de la réserve sont :

- avoir au moins sur soi le nécessaire pour enregistrer la réserve (stylo, carton) ;
- s'assurer de la présence indispensable d'un arbitre assistant (le plus rapproché du fait de jeu contesté s'il s'agit d'un officiel ou bien celui qui représente l'équipe adverse si il s'agit d'un bénévole) ;
- s'assurer de la présence indispensable du capitaine de l'équipe adverse ;
- écrire textuellement, donc fidèlement mot pour mot, ce qui est énoncé par le capitaine réclamant.

En fin de rencontre :

- ne pas feindre d'ignorer le dépôt de ces réserves, quel que puisse être le résultat de la rencontre ;
- inviter, le plus rapidement possible, les deux capitaines à vous rejoindre à son vestiaire afin qu'ils assistent à sa transcription sur la FMI ou papier de ce qui lui a été déclaré textuellement sur le terrain par le capitaine réclamant ;
- si le ou les capitaines désirent mentionner d'autres éléments à votre écrit, il convient de ne pas s'y opposer mais de mentionner sur la feuille de match dans quelles conditions ces éléments ont été ajoutés ;
- veiller particulièrement qu'au bas de la réclamation inscrite figurent obligatoirement sa signature, celles des deux capitaines d'équipe, celle de l'arbitre assistant présent lors du dépôt de la réserve.

S'il s'avère que l'équipe dépositaire des réserves en cours de match renonce à l'inscription de celles-ci en fin de rencontre sur la feuille de match, l'arbitre doit opérer comme suit :

- il fait mention de cette renonciation sur la feuille de match en rappelant le fait qui avait motivé le dépôt de la réserve ;
- il fait contresigner cette renonciation par les 2 capitaines.

Dans les catégories jeunes jusqu'aux U19 et U19F (sauf si le capitaine est majeur) ce sont les dirigeants responsables de chacun des clubs qui rempliront les obligations administratives.

**L'arbitre établira un rapport qu'il devra adresser dans les 24 heures à la commission compétente (District ou Ligue).**

### ❑ Feuille de match informatisée (FMI)

Le club recevant fournit la tablette **avant le match** et doit avoir une feuille de match papier en cas de problème. Les clubs doivent avoir accès à l'application « foot compagnon » ou leurs listing de licences comportant une photographie si besoin de faire une feuille de match papier. **Aucune connexion internet n'est nécessaire le jour de la rencontre.** L'arbitre récupère la tablette, contrôle les infos du match et renseigne la partie « infos arbitre » en définissant un mot de passe pour le match. Les clubs peuvent effectuer le contrôle de leurs compositions ou les modifier. Il faut ensuite faire signer la feuille de match et les éventuelles réserves : « signatures d'avant match » et penser à mettre la tablette en sécurité pendant le match.

**Après le match**, vous devez remplir les formalités « faits du match » : score, discipline, remplacements, blessures, réserves techniques, observations d'après match puis faire signer la feuille de match et les éventuelles observations : « signatures d'après match ». Ensuite, il convient de clôturer la feuille de match avec le mot de passe.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, pensez à utiliser une feuille de match annexe en cas d'éléments à transmettre (blessure, exclusion, etc.). **Un rapport devra être établi et transmis sous 24h à la commission compétente.**

### ❑ Rapport - informations

Vous devez obligatoirement adresser un rapport (modèle CDA 54 sur MyFFF) **sous 24h** au D54F ou à la LGEF. En cas de match réalisé dans le cadre d'un **échange districale**, adressez votre rapport à la **bonne commission sous 24h** à [secretariat@meuse.fff.fr](mailto:secretariat@meuse.fff.fr) (si match en Meuse), [secretariat@vosges.fff.fr](mailto:secretariat@vosges.fff.fr) (si match dans les Vosges), [vmerulla@moselle.fff.fr](mailto:vmerulla@moselle.fff.fr) **et** [barrat.patrice2@numericable.fr](mailto:barrat.patrice2@numericable.fr) (si match en Moselle).

Il est impératif que les faits qui vont nécessiter l'envoi d'un rapport soient inscrits de façon très précise sur la feuille de match. Motifs de l'envoi d'un rapport :

- problèmes liés au terrain et aux installations ;
- joueurs (interdiction d'avant match, exclusion, retrait de licence après le match, blessure, etc.) ;
- officiels (conduite inconvenante d'un entraîneur, d'un délégué de club, d'un dirigeant, etc.) ;
- spectateurs (envahissement du terrain, sortie difficile, incidents divers, arrêt du match, etc.) ;
- arbitres (arbitre frappé, blessé, réserves pour fautes techniques, etc.) ;

**Faites attention au vocabulaire employé dans votre rapport. Les mots ont un sens précis.** Le rapport de l'arbitre fait foi jusqu'à preuve du contraire (art. 126 des R. G. de la F. F. F.) Les faits que vous rapportez ne doivent pas souffrir de contestations.

Lorsqu'un arbitre assistant a vu un incident, et qu'il l'a signalé, il doit aussi établir un rapport personnel et l'adresser à la commission.

La décision prise par la commission compétente fait référence à un barème des sanctions. Les sanctions peuvent être accentuées s'il est fait état de circonstances aggravantes.

**En cas de convocation devant une commission (discipline ou appel) pour complément d'enquête, votre présence est obligatoire.** Si, malgré tout, vous ne pouvez être présent, vous devez, au préalable, avvertir de votre absence par écrit. Vous pouvez vous y faire assister par une personne de votre choix. N'hésitez pas en cas d'absence à bien indiquer que vous maintenez l'ensemble des propos inscrits dans votre rapport.

#### □ Rapport - aide à la rédaction

Utilisez l'imprimé standard, il est conçu pour que rien ne soit omis en ce qui concerne les renseignements administratifs. **Il est disponible sur votre compte MyFFF, onglet "Documents" (sélectionnez rapport de District ou rapport de Ligue en fonction de la catégorie concernée).**

Efforcez-vous de rédiger le rapport le soir même de la rencontre ou le lendemain (les faits précis seront plus présents à votre mémoire). Ne faites pas une dissertation, mais contrôlez les termes que vous employez car un minimum de syntaxe est à respecter. **Pensez aussi que votre rapport va être lu à haute voix en commission !** En cas de besoin, faites-vous aider faites relire votre texte.

Pas de formule de politesse, n'écrivez pas que vous vous tenez à la disposition de la Commission pour des renseignements complémentaires, cela tendrait à laisser penser que vous n'avez pas tout dit !

Indiquez au recto une fois pour toutes, dans l'emplacement prévu à cet effet, le n° de licence du ou des joueurs (ou dirigeants) concernés et ne le répétez pas à chaque fois dans le texte du rapport proprement dit (cela alourdit inutilement le texte...).

Restez toujours d'une parfaite droiture, sans rien ajouter ni enlever aux faits qui se sont produits.

**Des sentiments personnels ne doivent jamais dicter votre rapport.**  
N'écrivez jamais "je demande une sanction exemplaire, le comportement de M. ... est inadmissible, scandaleux".

Si le joueur est venu s'excuser mentionnez le, mais si ce n'est pas le cas ne le signalez pas... !

N'employez pas le mot "volontairement" cela peut se retourner contre vous en cas de suites judiciaires (ex : blessure grave) intentées par la victime... détaillez bien l'action répréhensible.

Soyez inattaquable sur l'identité du ou des joueurs en cause (Nom, prénom, n° maillot, n° de licence, équipe). Pensez, en cas de réserves, à retenir la licence incriminée.

Mentionnez si un joueur exclu s'était déjà fait remarquer auparavant nécessitant un rappel à l'ordre, une exclusion temporaire, un avertissement, et dans ce dernier cas ne pas seulement reporter sur votre rapport les motifs d'avertissement et d'exclusion indiqués sur la feuille de match informatisée ou papier. **SI VOUS NE LES EXPLICITEZ PAS**, votre rapport ne sert strictement à rien !

Soyez très précis : s'agit-il d'un second AVERTISSEMENT ! Indiquez les raisons du premier avertissement ou alors s'agit-il d'un « rouge » direct ? De nombreuses anomalies sont à déplorer par la Commission à ce sujet : dans le rapport vous faites état de « faute grossière » ou « conduite violente »... et vous infliger seulement un deuxième avertissement avec exclusion derrière, certes, mais pour le barème disciplinaire ce n'est pas du tout la même chose !

Envoyez, de préférence par mail votre rapport, en demandant un accusé de réception (par courrier si l'envoi par mail est impossible).

Pour l'ensemble des compétitions gérées par le District Meurthe et Moselle de Football, envoyez votre rapport au secrétariat :  
DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL.  
COMMISSION DE DISCIPLINE JEUNES ou SENIORS  
15 Boulevard Maréchal Foch - 54600 - VILLERS LES NANCY  
Email : SECRETARIAT@meurtheetmoselle.fff.fr

Pour les compétitions gérées par la Ligue Grand Est de Football :  
LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL.  
COMMISSION DE DISCIPLINE JEUNES ou SENIORS  
1, rue de la Grande Douve - BP 19 - 54250 - CHAMPIGNEULLES  
Email : discipline@lgef.fff.fr

Pour les rapports concernant la LGEF, nous vous demandons d'adresser un double de votre rapport au représentant des arbitres concernés en demandant un accusé de réception à l'adresse suivante :

M. Hervé BOILLOT

318, rue du Pluvier – 88800 VITTEL

03 29 08 55 12 – 06 61 46 55 12 – Email : herve.boillot@bbox.fr

Voici quelques conseils pratiques au sujet des fautes qui, nous l'espérons, vous aideront pour la rédaction de vos rapports :

- Tacle : il est impératif de préciser comment il a été commis (ne pas mentionner seulement : tacle irrégulier ou dangereux). À quel endroit a-t-il touché son adversaire : genoux-tibia-cheville ? Avec quelle force ou intensité a-t-il été porté ? Comment : par derrière, de côté, pieds en avant ?
- Faute de bras : précisez si il vous paraît que la faute était délibérée ou pas, y a-t-il eu coups de coudes, mains dans figure, le fautif disputait-t-il vraiment le ballon, etc.
- Injure : précisez exactement lesquelles et sans fausse pudeur !

**La FMI ou l'annexe de la feuille de match papier doivent être renseignées** de façon à ce que les dirigeants soient informés des principaux éléments qui vont figurer dans votre rapport, de trop nombreux rapports mentionnent des faits, même graves, non-inscrits sur cette Annexe, nécessitant des demandes d'explications ou des convocations !

S'il y a eu atteinte corporelle sur un des trois officiels, montrez-vous extrêmement précis sur les faits (bousculade avec ou sans recul, chute ou pas, endroit exact où se situe le point de contact et l'intensité du coup porté...) et bien sûr rapport des trois arbitres.

## UNAF MEURTHE-ET-MOSELLE

### ❑ Le Mot du Président

J'ai l'honneur d'être le nouveau président de l'UNAF 54, merci pour cette confiance. Malgré les conditions sanitaires, nous n'oublions pas notre rôle : vous défendre, vous représenter, vous rassembler. En cas de problème sur un match, contactez-nous très rapidement afin que l'UNAF puisse vous aider au mieux (leopold.barbier@unaf54.fr). Belle saison, au plaisir de vous retrouver bientôt.

**Léopold BARBIER**, Président.

### ❑ Quand arrêter un match, que faire face à une agression ?

Quand arrêter un match :

- Menaces : avec armes ou objets, menaces de mort, propos racistes ou discriminatoires ;
- Coup de pied/de poing sur vous ou l'un de vos assistants ;
- Crachat (délibéré, agresseur face à vous) ;
- Coup de tête (ou front contre front) ;
- Gifle ou claque sur vous ou l'un de vos assistants ;
- Jet d'objets vous atteignant sur vous ou l'un de vos assistants ;
- Prise à la gorge ou au cou sur vous ou l'un de vos assistants ;
- Bousculade ostensiblement provoquée entraînant votre chute (ou celle d'un assistant) ou votre recul significatif sur quelques mètres.

Quand ne pas arrêter un match :

- Si vous êtes bousculé complètement involontairement par un joueur qui va disputer le ballon ou qui se replace ;
- Si le ballon vous atteint alors que le jeu se déroule (tir "dévié" ou placement inadapté de votre part)
- Si vous êtes agrippé, accroché, attrapé par le bras ou l'épaule, sans violence ou agressivité par un joueur ou officiel d'équipe, mécontent ou énervé, qui vous reproche une décision
- Si vous êtes "enlacé" sans violence ou agressivité ;
- Si vous trébuchez ou tombez en heurtant un joueur ;
- Si des menaces peu audibles, floues, indéterminées, évasives sont proférées par un joueur ou officiel d'équipe en vous tournant le dos ou situé non à proximité immédiate de votre personne ;
- Si les menaces sont le fait de spectateurs ;
- Si vous êtes "seulement" insulté (sauf propos racistes/discriminatoires).

**En cas d'agression, arrêtez la rencontre !** Essayez d'identifier vos agresseurs, rentrez au vestiaire et remplissez la FMI en mentionnant les faits. Avertissez dès que possible l'UNAF : nous vous conseillons vivement de **porter plainte**. Rédigez ensuite votre rapport et répondez aux convocations.

## PROTOCOLE SANITAIRE SPÉCIAL COVID-19

La pandémie de la Covid-19 a gravement touchée le football. Ainsi, pour le lancement de cette saison 2020/2021, la Fédération Française de Football a établi **un protocole sanitaire applicable à tous les acteurs du football, arbitres y compris.**

En voici un condensé pratique qui vous permettra de pratiquer chaque semaine votre passion sereinement :

- le port du masque est obligatoire dans l'enceinte des stades et des vestiaires ;
- le respect de la distanciation physique (1m minimum) dans l'enceinte des stades et des vestiaires est un prérequis majeur ;
- pensez à venir avec votre propre flacon de gel hydroalcoolique ;
- **en cas de symptômes, prenez contact très rapidement avec votre médecin** pour effectuer un dépistage et, le cas échéant, respectez une période d'isolement de 14 jours (il en va de la santé de chacun !) ;
- **seules les personnes "ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre" peuvent accéder aux vestiaires** : la presse (pour la feuille de match) n'en fait pas partie ;
- toute personne située sur le banc de touche (**remplaçants compris**) doit porter un masque, à l'exception de l'entraîneur principal ;
- **protocole d'avant-match** : pas de croisement ni de serrage de main entre les équipes, les arbitres et les entraîneurs.

**N'OUBLIEZ PAS, SE PROTÉGER C'EST AUSSI PROTÉGER LES AUTRES, SA FAMILLE, SES AMIS ! SOYEZ RESPONSABLES FACE AU VIRUS : RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES ET LES PRÉCAUTIONS SANITAIRES !**



## INDEMNITÉS POUR LA SAISON 2020-2021

La distance est calculée sur le trajet **A/R le plus rapide, indiqué sur votre désignation**. Si la rencontre ne débute pas, appliquez : règlement = distance A/R indiquée sur MyFFF x 0,40€. Il est impossible d'excéder 100 km A/R.

### GESTION LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL SECTEUR LORRAIN

<b>R3 – R1/R2 Féminine jusqu'à 70 km A/R Au-delà ajouter 0,40 € / km</b>	<b>ARBITRE : 59 € ASSISTANT : 49 €</b>
<b>U19 – U18 Féminine jusqu'à 70 km A/R Au-delà ajouter 0,40 € / km</b>	<b>ARBITRE : 55 € ASSISTANT : 45 €</b>
<b>U17 à U16 Ligue jusqu'à 70 km A/R Au-delà ajouter 0,40 € / km</b>	<b>ARBITRE : 49 € ASSISTANT : 44 €</b>
<b>U15 ORANGE LGEF jusqu'à 70 km A/R Au-delà ajouter 0,40 € / km</b>	<b>ARBITRE : 51 € ASSISTANT : 45 €</b>
<b>U13 à U16 Ligue jusqu'à 70 km A/R Au-delà ajouter 0,40 € / km</b>	<b>ARBITRE : 47 € ASSISTANT : 42 €</b>
<b>CHAMPIONNAT FUTSAL : ½ JOURNEE : 55 € - JOURNEE : 75 €</b>	

### GESTION DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL

<b>SENIORS D1 – D2 – D3 – D4 U18 FÉMININES à 11 District</b>	<b>Jusqu'à 20 km A/R</b>
	<b>ARBITRE : 41 € - ASSISTANT : 31,50 €</b>
	<b>De 21 à 70 km A/R</b>
<b>ARBITRE : 54 € - ASSISTANT : 44,50 €</b>	
<b>AU DELÀ DE 70 km AJOUTER 0,40 € par km supplémentaire</b>	
<b>U13/U15/U17 District FÉMININES à 8 District</b>	<b>Jusqu'à 20 km A/R</b>
	<b>ARBITRE : 33,50 € - ASSISTANT : 30,50 €</b>
<b>De 21 à 70 km A/R</b>	
<b>ARBITRE : 46,50 € - ASSISTANT : 43,50 €</b>	
<b>U17 Interdistrict (0 à 70 km A/R)</b>	<b>AC : 49 € - AA : 44 € (règlement club domicile)</b>
<b>U13/U15 Interdistrict (0 à 70 km A/R)</b>	<b>AC : 47 € - AA : 42 € (règlement club domicile)</b>
<b>AU DELÀ DE 70 km AJOUTER 0,40 € par km supplémentaire</b>	

### FUTSAL CHAMPIONNAT ET COUPES

<b>½ JOURNÉE : 40 €</b>	<b>JOURNÉE : 80 € SANS PRISE EN CHARGE DU REPAS DE MIDI</b>	<b>SOIRÉE : 40 € POUR 1 OU 2 RENCONTRES 50 € POUR 3 RENCONTRES</b>
-----------------------------	---	--

### ÉCHANGES AVEC LES DISTRICTS DE MOSELLE, MEUSE ET DES VOSGES

La distance maximale à prendre en compte pour le calcul des frais est de 120 km A/R.